



Belvaux/Sanem, le 16 juillet 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 08 juillet 2026, réf N° **3/24/0157**, la société

Central Square Properties SA

a eu l'autorisation relative à **l'exploitation d'un immeuble de bureaux, surfaces commerciales, parking couvert et installations de production de froid à Belvaux, Boulevard du Jazz, 6.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **16 juillet 2026 au 25 août 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz